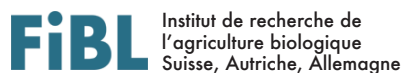


Organisation porteuse :



Organisations partenaires :



## Atelier International

# Formation d'auditeurs en contrôle et certification biologique

10 au 15 février 2020

au Centre Mampuya, Toubab Dialaw / Sénégal

Cette formation vise à former des futurs professionnels francophone en matière de Contrôle et de certification en agriculture Biologique. Au total 20 personnes sont attendus à cette formation provenant des pays ouest africains. La formation est intégralement dispensée en français.

### Compétences à acquérir

A la suite de cette formation, vous serez capable :

1. de comprendre la vision, les règles de base et les directives d'un cahier de charge en agriculture biologique,
2. de conduire une opération de contrôle en agriculture biologique
3. de rédiger un rapport d'inspection en agriculture biologique.

### Objectifs

Les *objectifs spécifiques* de cette formation sont les suivants :

1. Consolider les connaissances des auditeurs sur les bases, principes et règles de l'agriculture biologique,
2. Former les participants sur les valeurs, défis, démarches, outils et règles du contrôle en agriculture biologique
3. Constituer un pôle de contrôleurs professionnels en Afrique francophone capables de soutenir le développement du secteur de l'agriculture biologique.

*L'objectif global* est de contribuer au développement du secteur de l'agriculture biologique en Afrique de l'Ouest Francophone.

### Formateurs

Experts des organisations partenaires



Lieu de l'atelier : Centre Mampuya, Sénégal

<http://www.mampuya.org>

<https://youtu.be/jtTTtpGvidM>



## Contenu de la Formation

*But de cette formation*

*Approche pédagogique participative*

*Approfondissement de la compréhension des procédures de contrôle*

*Le rôle de l'inspecteur*

Fournir aux futurs inspecteurs autant d'outils du métier que possible  
Combinaison de présentations, de discussions, de séances plénières, de travaux de groupe et de visites sur le terrain pour des inspections fictives dans de vrais fermes, des unités de transformation ou de commercialisation.

Il s'agit pour les participants de comprendre exactement les procédures d'inspection – ce qu'ils doivent chercher, comment ils doivent chercher et l'importance de faire des observations précises et pertinentes pour un rapport.

Observation et rapports exacts plutôt que recommandations. Les formateurs souligneront également l'importance des attitudes de l'inspecteur telles que l'éthique, la confidentialité, etc.

## Les modules

*Le programme détaillé vous sera envoyé après votre inscription.*

*Module 1*

Introduction, historique et principes de l'agriculture biologique, Concepts connexes de l'agriculture biologique (permaculture, agriculture écologique, naturelle, bio-dynamique)

*Module 2*

L'agriculture biologique dans le monde et en Afrique de l'Ouest

*Module 3*

Les normes en Agriculture Biologique : Union Européenne, USDA (Etats Unis), JAS (Japon), FENAB (Sénégal), CNABio (Burkina Faso), BioLive (Sénégal)

*Module 4*

Certification Biologique : Contexte et justification

*Module 5*

Système de certification : SPG, SCI, Certification Tiers, Démarche et Outils de certification en SPG

*Module 6*

Pratique de terrain sur l'inspection du système de contrôle interne (SCI)

*Module 7*

La traçabilité des produits biologique : Défis et approches

*Module 8*

Inspection : Méthodes, Fréquence, outils et méthode d'analyse des résidus

## Financement

Le cout de la participation à cette formation est fixé à 350 000 FCFA par participant tout frais compris (hébergement, restauration et frais pédagogiques). Pour le moment des bourses ne sont pas encore disponibles.

## Contact

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter  
[formation@sahel-vert.org](mailto:formation@sahel-vert.org)  
+221 76 558 88 00

## Inscription

- Délai d'inscription jusqu'au 31 décembre 2019
- Veuillez remplir le formulaire d'inscription sur le site internet [www.sahel-vert.org](http://www.sahel-vert.org)
- Après l'inscription définitive, le programme détaillé vous sera envoyé et un acompte de 120 000 FCFA doit être versé.